

# Synthèse Regards croisés alternance

- Opcog EP, acteur majeur de l'alternance en France avec 18 % des contrats d'alternance signés en 2024, a souhaité mener une enquête auprès des trois parties prenantes d'un contrat d'alternance.

En interrogeant les alternants, les entreprises et les CFA, l'objectif de cette enquête, en trois volets, est de mieux comprendre les parcours en alternance pour les sécuriser.

L'étude qui porte sur les contrats d'alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) terminés au plus tard en 2022 s'intéresse aux trois temps forts qui rythment le parcours d'un alternant, à savoir avant son entrée en formation, pendant sa formation et après sa formation.

## PARTIE 1

# Avant l'alternance

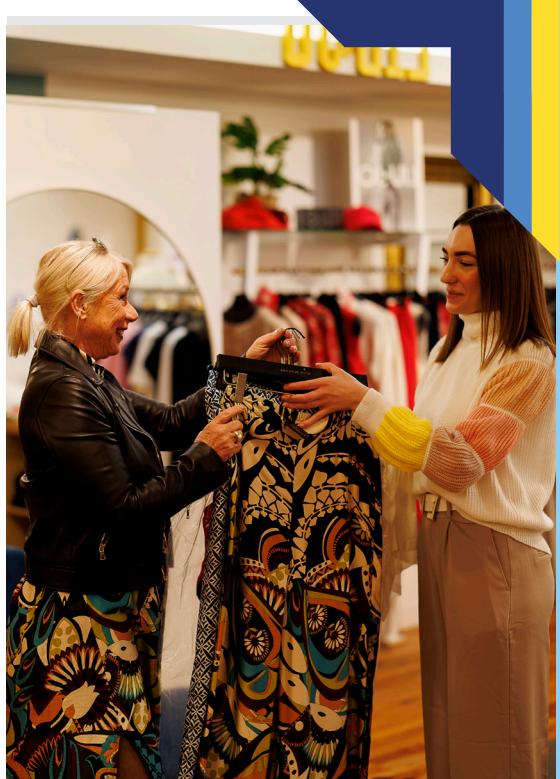
### ➤ Le choix de l'alternance

Les alternants choisissent l'alternance principalement pour son aspect professionnalisant, en particulier avec la **possibilité offerte de tester un métier** (42 % des alternants interrogés). Le format de l'alternance, qui permet de **partager son temps entre cours et expérience pratique**, est un facteur qui séduit également les alternants. Dans l'enquête, il est mis en évidence de manière spontanée par une part importante d'entre eux<sup>1</sup>.

Du côté des entreprises, c'est une pluralité de facteurs qui les conduisent à choisir l'alternance. Ce choix s'explique avant tout par **une volonté de former les alternants pour les embaucher par la suite**, mais aussi par le souhait **d'insuffler une nouvelle dynamique** (86 % des entreprises). D'autres facteurs peuvent également appuyer ce choix comme **les aides exceptionnelles de l'État** (pour 83 % des entreprises) ou encore **une pratique ancienne de l'alternance** (81 % des entreprises).

### ➤ La connaissance des métiers ciblés

Le choix de l'alternance tient aussi de la connaissance que les alternants peuvent avoir au sujet des métiers sur les-quels la formation débouche. Ainsi, une grande part des alternants (82 %) déclarent **en avoir connaissance avant l'entrée dans la formation** même si celle-ci apparaît un peu moins élevée (69 %) lorsqu'on interroge les CFA.





## ➤ Les canaux de recrutement mobilisés

La candidature spontanée est le canal de recrutement privilégié, aussi bien par les entreprises (52 % d'entre elles) que par les alternants (36 %). Les entreprises comme les alternants recourent relativement peu aux offres en ligne (respectivement 9 % et 7 % d'entre eux les mobilisent comme canal principal).

## ➤ Les difficultés dans la période de recrutement

Une minorité d'entreprises rencontre des difficultés de recrutement d'alternants (16 % des entreprises). Dans cette phase, ce sont surtout les CFA qui rencontrent des difficultés pour trouver des entreprises, mais aussi pour trouver des alternants. Du côté des alternants, ils sont un peu plus d'un tiers à avoir déclaré « rencontrer des difficultés pour trouver une entreprise ».



## ➤ Le choix de l'entreprise par les alternants

Le salaire n'apparaît pas comme le critère le plus important dans le choix de l'entreprise. Pour les alternants, ce choix repose prioritairement sur le triptyque « missions proposées, conditions de travail et localisation géographique ».



## PARTIE 2

# Pendant l'alternance

### ➤ Les difficultés pratiques rencontrées par les alternants durant l'alternance

Peu d'alternants ont rencontré des difficultés pratiques pendant leur alternance.

Des difficultés dans le financement de leur vie quotidienne d'une part, et celles liées aux temps de trajet d'autre part, concernent respectivement 24 % et 23 % des alternants. En moyenne, le temps de trajet pour se rendre à leur organisme de formation est plus long que celui pour se rendre à l'entreprise (respectivement, 42 minutes et 26 minutes).

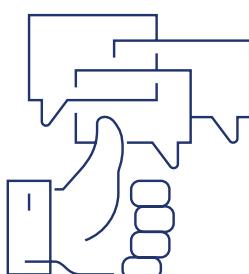
### ➤ L'accompagnement du tuteur ou maître d'apprentissage

Une large majorité des alternants porte une appréciation positive sur cet accompagnement.

Ceux ayant exprimé une insatisfaction sont relativement plus nombreux à avoir rencontré des difficultés durant leur expérience en entreprise. Les tuteurs sont rarement formés pour occuper ce rôle et leur formation est un enjeu insuffisamment identifié par les parties prenantes (que ce soit par les entreprises ou les CFA).

### ➤ Visite des CFA en entreprise

Les visites des CFA en entreprise sont loin d'être systématiques, puisque 6 entreprises sur 10 et 6 alternants sur 10 indiquent qu'au moins une visite a eu lieu. Ces visites sont plus fréquentes pour les alternants préparant des premiers niveaux de formation (niveaux 3 à 5). Il n'en demeure pas moins que les entreprises retirent un niveau de satisfaction relativement élevé dans leurs relations avec les CFA.



## PARTIE 3

# Après l'alternance

### ➤ Les ruptures de parcours

La fin d'un contrat d'alternance peut parfois être marquée par une rupture du contrat. Ces cas sont assez fréquents mais sont corrélés au fort recours à l'alternance qui rend plus probables les cas de rupture. Ainsi, **près de la moitié des entreprises a déclaré avoir connu au moins un cas de rupture.**

C'est l'alternant qui est le plus souvent à l'origine de la rupture (dans un cas sur deux). Les motifs les plus fréquemment évoqués par les alternants sont **les conditions de travail (horaires et ambiance de travail notamment)**. Les entreprises ne perçoivent pas la rupture de la même façon. Selon elles, les alternants rompent leur contrat afin de changer de métier.

L'entreprise est à l'origine de la rupture dans **21 % des cas**. Ces ruptures résultent d'un mélange de facteurs : **la motivation de l'alternant**, mais aussi **ses difficultés à effectuer le travail demandé et/ou à s'intégrer dans l'entreprise**, ces trois facteurs pouvant être liés entre eux.

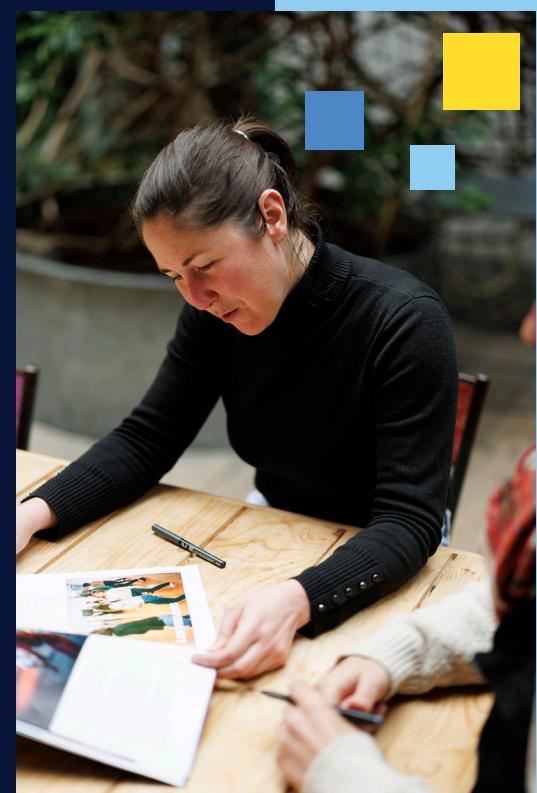
Certains facteurs augmentent le risque de rupture, comme le fait, pour les alternants, de n'avoir eu aucune expérience dans le secteur d'activité auparavant ou d'avoir eu des difficultés à trouver une entreprise pour l'alternance. Rencontrer des difficultés dans sa vie quotidienne (financement ou temps de trajet) constitue également un facteur de risque de rupture.

### ➤ Le devenir des alternants

À l'issue du contrat d'alternance, près d'un alternant sur deux s'est vu proposé par l'entreprise d'accueil un nouveau contrat. Dans la majorité des cas, ce contrat était un CDI. D'une manière générale, **six mois après la fin du contrat, 48 % des alternants ont indiqué être en emploi**, dont la moitié dans la même entreprise, alors qu'ils étaient 35 % à être en formation.

### ➤ Le retour d'expérience sur l'alternance

Chez les alternants comme les entreprises, le niveau de satisfaction vis-à-vis de l'alternance est élevé. Pour les alternants, **87 % d'entre eux ont indiqué que cette expérience leur a permis d'évoluer plus rapidement dans leur projet professionnel**. Du côté des entreprises, elles sont huit sur dix à se déclarer satisfaites, ou très satisfaites vis-à-vis de l'alternance, et prévoient d'y recourir de nouveau.





## Méthodologie

Trois questionnaires différents ont été adressés aux parties prenantes d'un contrat d'alternance : alternants, entreprises et CFA. Si une majorité des questions était propre à chaque cible, il n'en demeure pas moins qu'un des objectifs de ces enquêtes était de disposer de regards croisés à partir de questions communes.

Au total, près de 3 500 alternants et plus de 1 000 entreprises ont été interrogés, avec une représentativité par branche professionnelle, région et type de contrat (côté alternants) et taille d'entreprise (côté entreprises). Plus de 460 CFA ayant eu au moins un dossier d'alternance financé en 2022 et 2023 ont été interrogés, mais aucun quota n'a été affecté en raison de la plus faible volumétrie et de la difficulté à affecter un CFA à une seule branche professionnelle.

